

# COMMUNE DE CHAMPTERCIER

Département :

Alpes de Haute-Provence

Arrondissement :

DIGNE LES BAINS

Canton :

DIGNE OUEST

## DELIBERATION N° DE\_2019\_015

### EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 03 avril 2019

Nombre  
de Conseillers en exercice 12  
de Présents 11  
de Votants 11

L'an deux mille dix-neuf et le trois avril à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPTERCIER étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Régine AILHAUD-BLANC.

#### OBJET :

#### VOTE DES TAXES 2019

Etaient présents : AILHAUD-BLANC Régine, ARENA Antoine, PAUL Bénédicte, BERTIN Patrick, BARDET Michel, HAMOT Christine, NÉEL-DELAFOSSÉ Gérard, AMAUDRIC Aude, PEREZ Christophe, MARTIN Jean-Marie, ROUSSELET Jean-Louis

Absents : Thierry JAUFFRED

Excusés :

Procuration de :

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ; Madame Bénédicte PAUL ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées. NOTA - Le Maire certifie que la convocation du conseil municipal avait été faite le 27/03/2019

Après analyse du compte administratif 2018 et vu les projections du budget principal 2019 (Le transfert de personnel sur le budget eau assainissement permettra un gain de 29 000 €, les dotations de l'Etat se stabilisent) il est proposé de ne pas augmenter la fiscalité en 2019.

Madame le Maire propose d'appliquer les taux d'imposition sur la taxe d'habitation, taxe foncière bâti et non bâti suivants :

- TAXES D'HABITATION	:	10.81%
- TAXES FONCIERES (BATI)	:	26.21%
- TAXES FONCIERES (NON-BATI)	:	84.73%

Le Conseil Municipal de la Commune de Champtercier, après en avoir délibéré,

**DECIDE de valider les taux d'imposition des taxes directes locales 2019 proposés ci-dessus**

**POUR : 11**

**ABSTENTION : 0**

**CONTRE : 0**

Le Conseil Municipal, charge Madame le Maire et Monsieur le Trésorier Principal d'exécuter les dispositions prises. Fait et délibéré les jours, mois an que dessus et ont signé tous les membres présents.

Transmise au Représentant de l'État : Le Maire,  
Régine AILHAUD-BLANC

Préfecture de Digne les Bains  
Date de réception de l'AR: 04/04/2019  
004-210400479-20190403-DE\_2019\_015-DE



Pour copie conforme.

Le Maire,  
Régine AILHAUD-BLANC

A blue ink signature of Régine Ailhaud-Blanc.

